

Lycée La Fayette
Champagne sur Seine

Conseil d'administration du 9 février 2012

Les élus au CA du Lycée La Fayette de Champagne sur Seine, réuni le 9 février 2012, expriment leur refus de la dégradation des conditions d'étude et de travail qui résultera de la politique éducative du gouvernement.

Ils votent **contre** le chiffrage de la DHG de l'établissement pour la rentrée 2012, contre la réduction des heures-poste et les suppressions de postes qui en découlent, traduction de choix gouvernementaux qu'ils contestent fondamentalement :

- ❑ réduction des heures en seconde, première et terminale en raison de la réforme du lycée,
- ❑ forte réduction de moyens, du nombre de personnel,
- ❑ aggravation de la charge de travail des enseignants en poste et de celle des stagiaires (18 heures devant élèves au lieu de 8 heures),
- ❑ diminution des remplacements...

Le CA du lycée La Fayette demande en conséquence :

- ❑ **de doter l'établissement des moyens suffisants pour ouvrir la 1^{ère} année de BTS IRIS à 24** avec les moyens en heures postes correspondants, sans mixage avec la 1^{ère} année de BTS SE, **soit une dotation de 5h pour la partie professionnelle et 10h pour la partie générale;**
- ❑ **de doter l'établissement des moyens suffisants pour ouvrir les formations de 1^{ère} Bac Pro sans les regroupements pédagogiques prévus** par le Rectorat et qui semble impossible à mettre en œuvre (regroupement des 1^{ère} TU/TO et des 1^{ère} ELEEC, regroupement des CAP ProE et des 2^{nde} ELEEC), **soit une dotation de 49,5h ;**
- ❑ **un abondement des heures UNSS à hauteur de 6h pour le lycée général**
- ❑ que Monsieur le Recteur tienne les engagements pris par son prédécesseur, M. BLANQUER, concernant le rééquilibrage du nombre de secondes sur le réseau d'établissements, et qu'en conséquence le lycée La Fayette soit doté de deux secondes supplémentaires;
- ❑ que le volume horaire des enseignements d'exploration SI et CIT soit porté à 3h hebdomadaires afin de permettre une réelle découverte pour les élèves de seconde, et donc que la DHG du lycée soit abondée en conséquence;

Par ailleurs, les membres du CA contestent la dévolution au niveau local de la répartition des heures pour la mise en place des groupes : elle débouche sur l'inégalité des horaires d'un établissement à l'autre, et la concurrence généralisée entre disciplines et enseignants pour obtenir des conditions de travail correctes dans un cadre de pénurie.

Les membres du CA demandent donc que les dédoublements soient rattachés aux horaires des disciplines.

Afin d'obtenir des réponses de la part du Recteur à nos demandes, nous sollicitons par la présente une audience auprès des services du Rectorat.

Pour : 14

Abstention : 1

Contre : 0

NPPV : 0